

**DECISION N° 20260109\_P\_010  
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
**LOIRE SEMENE**

**VU** le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

**VU** le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

**VU** la délibération n° 20250218\_D\_006 du Conseil Communautaire du 18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

**Commission : BATIMENTS VOIRIES SIG**

**Objet : Signature d'une convention avec le SYMPTTOM de Monistrol sur Loire pour l'apport de déchets sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) site de Monistrol-sur-Loire**

Le Président,

**N° 20260109\_P\_010**

Décide

De signer une convention avec :

**OBJET**

**SYMPTTOM  
BATIMENT LA TOUR D'ETOILE  
26 RUE DES MOLETONS  
43120 MONISTROL-SUR-LOIRE**

Pour définir les modalités techniques et financières d'apport de déchets sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du SYMPTTOM site de Monistrol-sur-Loire, pour l'année 2026.

En contrepartie du dépôt des déchets susvisés sur l'ISDND, la collectivité s'acquittera envers le SYMPTTOM d'une participation financière mensuelle calculée en multipliant le poids de déchets effectivement déversés par la collectivité par un prix à la tonne fixée par le SYMPTTOM dans sa délibération du 17 décembre 2025.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Ou sous-préfecture  
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 09 janvier 2026

Le Président,

Frédéric GIRODET



**AR Prefecture**

043-244301131-20260109-20260109\_P\_010-AU  
Reçu le 27/01/2026